

# Alape<sup>U</sup>

Conditions de garantie



# Les vasques et plans vasques Alape en acier vitrifié sont particulièrement résistants et durables. C'est pourquoi nous accordons volontairement une garantie prolongée du fabricant de 25 ans pour ces produits. Ceci est basé sur les conditions de garantie décrites ci-dessous.

## a) Objet de la garantie

Cette garantie s'applique aux clients finaux résidant dans l'Espace économique européen, en Suisse ou au Royaume-Uni.\* Dans le cadre de cette garantie, les clients finaux sont des personnes physiques qui ont acheté les produits en question et sont donc propriétaires. Toutefois, l'acquisition ne doit pas avoir pour but de revendre les produits ou de les installer chez des tiers dans le cadre d'activités professionnelles.

La garantie couvre tous les défauts matériels dont il peut être prouvé qu'ils sont dus à des défauts de construction ou de fabrication de la part du fabricant et qui affectent les propriétés d'utilisation de la vasque ou du plan vasque. L'état de la science et de la technologie au moment de la production est déterminant.

Le titulaire de la garantie doit apporter la preuve que le défaut de construction ou de fabrication est apparu dans le domaine de responsabilité du fabricant et qu'il affecte négativement l'état de la vasque ou du plan vasque, en allant contre les descriptions du produit.

Ne sont pas inclus et donc sont exclus de cette déclaration de garantie les éviers de vidage ainsi que les solutions spéciales s'écartant de la norme de série et les produits fabriqués individuellement, notamment selon les souhaits ou les spécifications du client. Il en est de même pour les composants ou accessoires d'un produit de garantie qui ne sont pas entièrement en acier vitrifié.

En cas de défaut justifié, Alape s'acquittera de sa promesse de garantie, à sa discrétion, par une réparation, une livraison de substitution ou le remplacement de la moins-value. Il appartient à Alape de décider des mesures à prendre parmi celles mentionnées ci-dessus. Les produits ou pièces remplacés deviennent la propriété d'Alape. Les réclamations au-delà ne sont pas couvertes par cette garantie, notamment les réclamations pour des dommages de toute nature, les frais de montage et de démontage du produit et les frais de transport pour la livraison de substitution.

Alape a le droit de mandater un installateur pour effectuer les services dans le cadre de ces conditions de garantie. Si le produit sous garantie défectueux n'est plus fabriqué au moment de la demande, Alape se réserve le droit de fournir un produit équivalent.

La garantie s'applique aux produits installés dans l'Espace économique européen, en Suisse et au Royaume-Uni.\*

## b) Conditions

La garantie est conditionnée par une utilisation correcte du produit et un bon entretien de la surface vitrifiée, conformément aux instructions actuelles de nettoyage et d'entretien d'Alape.

La garantie n'est valable que si les produits du garant ont été installés par une entreprise spécialisée dans le métier d'installateur, en respectant toutes les réglementations en vigueur, y compris les consignes de sécurité, les instructions de montage et les informations sur les produits.

Le preneur de garantie possède lui-même la qualification décrite ci-dessus ou ne mandate comme sous-traitants que des personnes/entreprises possédant cette qualification. Il incombe au preneur de garantie de transmettre au sous-traitant toutes les informations pertinentes et relatives au produit et de le contrôler et le superviser pendant l'exécution des travaux.

Le preneur de garantie doit également vérifier, indépendamment et avant l'installation, si d'autres composants ou les méthodes de construction dans l'environnement desquels les produits du garant sont installés et/ou utilisés, ont des influences négatives sur les produits du garant ou sur leur qualité.

La garantie ne s'applique pas aux défauts du produit causés par des dommages lors de l'installation.

La garantie ne s'applique pas en cas de transformation non professionnelle ou ultérieure du produit.

La garantie ne couvre pas les composants rapportés, ni les dommages au produit causés par ces composants.

La garantie ne s'applique pas en cas d'utilisation inappropriée du produit et pour les dommages causés par un stockage inapproprié et non professionnel du produit avant son installation.

La garantie ne s'étend pas aux produits déjà utilisés ni aux produits d'exposition.

#### c) Période de garantie et utilisation

La garantie est valable pendant 25 ans à compter de la date d'achat. La preuve doit être fournie par le preneur de garantie en présentant la facture originale avec la date d'achat et le nom et l'adresse du vendeur.

Les défauts justifiés doivent être réclamés par écrit sans délai, au plus tard toutefois dans les 2 semaines suivant la constatation et dans le respect du délai de garantie.

C'est Alape qui décide au cas par cas si le produit en question doit être envoyé pour une inspection plus détaillée. En cas de retour, Alape vérifiera si un cas de garantie est avéré.

S'il est établi qu'un défaut du produit n'est pas couvert par la garantie Alape, les frais engagés jusqu'alors (par exemple pour le transport) sont à la charge du demandeur.

La garantie n'est pas prolongée en cas d'utilisation de la garantie.

#### d) Divers

Les droits légaux en cas de défaut matériel contre le vendeur ne sont pas affectés par la garantie du fabricant décrite ici.

Le fabricant n'assume aucune responsabilité en cas de non-respect des instructions d'installation, des consignes de sécurité et des instructions de montage jointes au produit, de dommages dus à une installation incorrecte, de toute sorte de modification indépendante du produit.

Le droit de la République fédérale d'Allemagne s'applique exclusivement à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).

Le lieu d'exécution des obligations découlant de la garantie Alape est Goslar, en Allemagne. Dans la mesure où la loi le permet, il est convenu que le lieu de juridiction est le siège social d'Alape.

Si une disposition de la présente garantie est ou devient invalide ou inapplicable en tout ou en partie, ou s'il y a une lacune dans la présente garantie, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions. En lieu et place de la disposition invalide ou inapplicable, la disposition valide ou applicable qui se rapproche le plus de l'objectif de la disposition invalide ou inapplicable est réputée convenue. En cas de lacune, la disposition qui correspond à ce qui aurait été convenu conformément à l'objet de la présente garantie est réputée convenue.

\* Dans les pays suivants, notre garantie de fabricant de 25 ans est valable:

Austria, Belgium, Bulgaria, Croatia, Cyprus, Czech Republic, Denmark, Estonia, Finland, France, Germany, Greece, Hungary, Iceland, Ireland, Italy, Latvia, Liechtenstein, Lithuania, Luxembourg, Malta, Netherlands, Norway, Poland, Portugal, Romania, Slovakia, Slovenia, Spain, Sweden, Switzerland, United Kingdom

Alape GmbH  
Am Gräbicht 1–9  
38644 Goslar  
Germany

Postfach 2812  
38628 Goslar  
Germany

Tel +49 (0)5321 558 0  
Fax +49 (0)5321 558 400  
info@alape.com

[www.alape.com](http://www.alape.com)